

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Conseil de l'AIINB apporte des changements à ses règles afin d'aider les infirmières diplômées

Fredericton, le 11 décembre 2015 – L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) dispose d'un mandat conféré par la loi, en vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, de protéger le public en réglementant les membres de la profession infirmière dans la province. Une des exigences réglementaires pour exercer la profession d'infirmière est de réussir un examen national d'admission à la profession infirmière, lequel est obligatoire à la grandeur du Canada. Depuis l'adoption du nouvel examen d'admission à la profession infirmière en janvier 2015, les résultats des infirmières diplômées du Nouveau-Brunswick (dont taux de réussite est actuellement de 71 %) continuent de se classer au dernier rang au Canada. Les faibles taux de réussite qui se succèdent ont incité les douze membres bénévoles du Conseil d'administration de l'AIINB à se réunir et à discuter un plan d'action immédiate pour aider les infirmières diplômées pendant cette difficile période de transition.

« Bien qu'un certain nombre de variables soient liées aux résultats, deux facteurs semblent créer un stress considérable chez les infirmières diplômées, dit Laurie Janes, directrice générale de l'AIINB. Le nombre de fois qu'une infirmière diplômée peut écrire l'examen et la durée de l'immatriculation provisoire sont indéniablement des sujets de préoccupation. »

Lors de la réunion du Conseil du 8 décembre 2015, les administrateurs ont examiné et approuvé des règles qui changent le nombre de fois qu'une candidate peut écrire l'examen au cours d'une période d'immatriculation temporaire de deux ans.

Auparavant, l'immatriculation provisoire était annulée après un deuxième échec à l'examen. Cela contribuait au fardeau économique des infirmières diplômées et de leur famille, et était une source de stress pour les services de ressources humaines dans le système de santé. Le personnel de l'AIINB communique actuellement avec les infirmières diplômées, les employeurs et les autres groupes d'intervenants à propos des nouveaux changements apportés aux règles.

Afin de répondre aux préoccupations des infirmières diplômées, des éducateurs et des collectivités francophones, l'AIINB travaille avec le gouvernement provincial à une révision visant à valider le processus de traduction utilisé. L'AIINB et le fournisseur de l'examen consentent volontiers à une vérification externe des questions de l'examen, si cela est jugé nécessaire.

(1)



L'accès à des ressources documentaires préparatoires est une inquiétude constante chez les étudiantes francophones. L'AIINB continue d'afficher des ressources bilingues sur le site Web de l'AIINB. Dès 2013, les ressources et les liens offerts sur le site Web de l'AIINB ont été identifiés comme des documents clés pour les infirmières diplômées et les enseignants. L'AIINB a traduit ou a validé la traduction de tous les documents affichés. Les infirmières diplômées du N.-B. ont aussi accès à des ateliers bilingues préparatoires à l'examen de même qu'à des études supplémentaires par l'intermédiaire du Registered Nurse Professional Development Centre (RN-PDC), un centre de ressources situé au Canada atlantique. Des infirmières diplômées du N.-B. ont participé à des activités offertes par l'entremise de cet organisme.

Ce à quoi les infirmières diplômées francophones n'ont pas accès ce sont des contenus destinés à la vente, semblables aux guides préparatoires, les *prep guides*, qui sont offerts par une tierce partie en anglais seulement pour le nouvel examen. L'AIINB n'approuve pas les « guides préparatoires » commercialisés puisque la qualité de leur contenu peut différer grandement. Toutefois, compte tenu des préoccupations, l'AIINB fait appel à d'autres groupes d'intervenants canadiens en soins infirmiers et à des représentants de gouvernements en vue d'obtenir des fonds pour l'élaboration d'un « guide préparatoire » offert dans les deux langues officielles. Il reste à déterminer à qui incombe la responsabilité d'élaborer et de livrer une telle ressource puisque l'élaboration et la livraison de guides et de documents préparatoires à l'examen ne font pas partie du mandat de l'AIINB.

Pour terminer, l'AIINB s'efforce de corriger le nombre considérable et inquiétant de renseignements erronés qui circulent parmi les infirmières diplômées, les organismes d'infirmières et autres groupes du Nouveau-Brunswick et partout au Canada. Les principaux renseignements erronés qui retiennent l'attention sont la perception que le nouvel examen est un examen américain dont le contenu porte sur des médicaments et sur un système de santé américains, et que cet examen n'évalue pas les compétences canadiennes en soins infirmiers. Cette information est fausse.

L'élaboration d'un examen destiné à être utilisé pour l'évaluation des infirmières à la fois au Canada et aux États-Unis a commencé en 2010. Depuis cette date, des études ont été menées et démontrent que les infirmières américaines et canadiennes ont besoin des mêmes compétences lorsqu'elles font la transition de leur statue d'étudiante à celui d'infirmière exerçant leur profession. L'examen n'est « américain » que dans le sens où l'examen conçu pour évaluer les compétences canadiennes aussi bien qu'américaines en soins infirmiers a été acheté d'un fournisseur d'examen

installé aux États-Unis, tout comme cela est le cas pour certains examens destinés aux infirmières praticiennes au Canada.

En préparation à l'examen, toutes les questions faisant mention de noms de marque pour les produits pharmaceutiques ont été supprimées. À la suite de commentaires d'infirmières diplômées et d'étudiantes, et avant sa mise en œuvre, la banque de questions a été inspectée à nouveau. Les résultats ont confirmé que plus aucune question ne contenait de noms de marque pour les produits pharmaceutiques ni qu'il n'y restait aucune question relative au système de santé américain, ce que les infirmières diplômées avaient aussi signalé.

L'AINB continue d'appuyer les infirmières diplômées et travaille avec d'autres organismes d'infirmières afin d'assurer une plus grande réussite pour la profession infirmière aujourd'hui et pour l'avenir.

-30-

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un entretien, veuillez contacter :
Jennifer Whitehead, chef, communications et relations gouvernementales
Tél. : (506) 459-2852 ou jwhitehead@nanb.nb.ca

(3)

